

ARRETE

Arrêté du 10 avril 2008 portant nomination à la commission nationale d'hémovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR: SJSP0809437A

Par arrêté de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative en date du 10 avril 2008, sont nommés membres de la commission nationale d'hémovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé jusqu'au 22 février 2010 :

I. - Cinq personnes choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des prélèvements, de la qualification biologique, de la préparation, de la distribution et de la délivrance des produits sanguins labiles, dont une sur proposition du directeur du centre de transfusion sanguine des armées et une exerçant ses fonctions dans un dépôt de sang d'un établissement de santé :

Membres titulaires :

Mme Adjou (Chantal).

M. Assal (Azzedine).

Mme Linget (Christine).

Mme Saillol (Anne).

Mme Fourcade (Christine).

Membres suppléants :

M. Gallian (Pierre).

M. Clavier (Benoît).

Mme Petitfour (Marie Reine).

Mme Romieux (Barbara).

M. Bellier (Marc).

II. - Une personne représentant les associations d'usagers du système de santé ayant fait l'objet d'un agrément au niveau national en application de l'[article L. 1114-1 du code de la santé publique](#):

Membre titulaire :

M. Bouchez (Jean-Michel).

Membre suppléant :

M. Hermet (Jean-Pierre).

III. - Une personne représentant les associations de donneurs de sang :

Membre titulaire :

M. Vanhove (Gérard).

Membre suppléant :

M. Coll (José).